Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1168

18.4.2024

DÉCISION (UE) 2024/1168 DU CONSEIL

du 12 avril 2024

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu la proposition de la République italienne,

vu l'avis du Parlement européen [1],

considérant ce qui suit:

(1) Le mandat de M. Pietro RUSSO est arrivé à échéance le 29 février 2024.

(2) La République italienne a proposé la nomination de M. Carlo Alberto MANFREDI SELVAGGI en tant que membre de la Cour des comptes du 1er mai 2024 au 30 avril 2030.

(3) Il convient, dès lors, de nommer M. Carlo Alberto MANFREDI SELVAGGI à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Carlo Alberto MANFREDI SELVAGGI est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1er mai 2024 au 30 avril 2030.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2024.

Par le Conseil

Le président

V. VAN PETEGHEM

[1] Avis du 14 mars 2024 (non encore paru au Journal officiel).